

Châtillon, le 1^{er} mars 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mercredi 17 janvier 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX SEPT JANVIER À DIX-NEUF HEURES TRENTE, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 10, en présence du public et sous la présidence de **Mme GOURIET Martine**, Adjointe à la Maire et de **Mme CHAMBONNET Geneviève**, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 5 janvier 2024**

Présents et présentes :

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
Mme CHAMBONNET Geneviève, co-présidente

Mme CASTAING DEBAT Clotilde, M. CHAMBONNET Didier, Mme FAVEREAU Amélie,
M. MICHEL Alain, Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, M. MOULIN Jean- Marc, M. NADITCH
Bruno.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Absent excusé :

Absents et absentes : M. BADJI Massy, Mme DOUIN Josette, M. FILLEAU Gilles, Mme HIDEUX Anne, Mme NOCEIR Nora

Étaient également présents :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023
2. Concertation sur le stationnement réglementé
3. Agenda des festivités et cérémonie pour l'année 2024
4. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacements
5. Renouvellement des conseils de quartier
6. Échanges avec le public

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Aucune remarque de modification n'étant prononcée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Concertation sur le stationnement réglementé

Il est rappelé que la gestion du stationnement a été déléguée à une société privée depuis 2005 par un contrat de délégation de service public (DSP). Le stationnement est devenu payant depuis 2018 et ce jusqu'à 2029.

Depuis 2020, la volonté de Madame la Maire et de son équipe est de mettre fin à ce contrat afin de récupérer la gestion directe du stationnement. Cependant, après avis des cabinets d'avocats et experts comptables, il est impossible de rompre le contrat sans devoir payer une forte indemnisation.

Par contre, il est sans doute possible de négocier des avenants pour améliorer l'organisation et trouver de meilleures règles.

La municipalité organise donc une concertation auprès des citoyens pour connaître les solutions et les changements qui pourraient être mis en place.

3 ateliers de concertation seront organisés :

- Jeudi 29 février, de 20h à 22h, Folie Desmares
- Mercredi 06 mars, de 20h à 22h, Ecole Marcel Doret
- Mercredi 13 mars, de 20h à 22h, Espace Maison Blanche

Une concertation en ligne sur internet est aussi prévue via un lien qui sera transmis dans le journal de février ainsi qu'une version papier mise à disposition dans les services municipaux.

Il est rappelé qu'il n'y a pas intérêt à supprimer le stationnement payant sinon la ville de Châtillon deviendrait le parking de tout le sud du département puisque le stationnement est payant dans toutes les communes voisines. De plus, le contrat ne le permet pas puisqu'il est convenu que la société gestionnaire soit rétribuée par le stationnement payant. L'idée est de trouver comment aménager et améliorer cette organisation pour la rendre plus agréable et simple aux châillonnais.

Les pistes d'amélioration sur lesquelles il est proposé d'avancer sont :

- La ½ heure gratuite n'est autorisée que dans la zone rouge en 1 fois sur la journée : voir comment diviser cette ½ heure ?
- Les abonnements ne sont que sur la zone verte, ils pourraient être étendus sur la zone rouge et/ou aux 2 roues ?
- Ajouter des rues payantes surtout celles limitrophes aux actuelles zones payantes ou limitrophes à d'autres communes pour lesquelles le stationnement est payant ?
- Élargir les abonnements aux professionnels et/ou associations..... ?

L'équilibre général du contrat devra être maintenu mais les idées sont ouvertes, en fonction des besoins qui seront énoncés durant les 6 mois de concertation.

Il est rappelé que le quartier connaît des tensions de stationnement malgré les améliorations depuis la mise en place du stationnement payant en 2018.

La parole est donnée aux conseillers du quartier pour des premières propositions :

- Augmenter le nombre de places payantes dans le quartier, et diminuer le prix de l'abonnement des résidents
- Taxer plus les SUV
- Étendre l'abonnement zone rouge-zone verte qui serait réservé aux châillonnais
- Élargir à 1h, l'heure gratuite en zone rouge car les châillonnais n'ont souvent pas assez de temps pour faire des courses ou des démarches, notamment dans le centre de Châtillon
- L'élargissement des abonnements aux professionnels risque de revenir à la situation antérieure de tension de places car certains ont plusieurs véhicules.
- Augmenter la période de gratuité
- Faire une différence entre les professionnels mais pas tous

- Le nombre d'abonnement est limité par adresse pour limiter le nombre de véhicules
→le gestionnaire de l'entreprise ne parvient pas à mettre les vérifications de cette limitation en place
- Augmenter le prix de l'abonnement pour les non-châtillonnais
- Mettre la rue Jean Bouin et l'avenue Clément Perrière en zone verte

Après les conseillers, la parole est donnée au public pour entendre leurs propositions ou avis :

- L'abonnement permet aux Châtillonnais de mieux stationner. Cependant, s'il est trop élargi la situation antérieure va réapparaître.
→il est indiqué la possibilité d'étudier rue par rue la pertinence de rajouter du stationnement payant notamment pour les rues adjacentes aux rues actuellement payantes, tout en respectant l'équilibre du contrat avec le délégataire.
- Le stationnement des camions est peut-être à revoir et il faudrait prévoir des zones spécifiques qui ne gêneraient pas les zones déjà chargées.
- Pourquoi faire payer les résidents alors qu'actuellement ils ne payent pas ? S'il n'y a pas besoin de places payantes, quel en est l'intérêt ?
→Dans les zones où il y a des tensions pour le stationnement, depuis qu'il est devenu payant, avec l'abonnement (220 € /an), les riverains ont plus de places disponibles, et ils trouvent plus facilement de la place pour se garer devant chez eux notamment le soir. En effet, les conducteurs extérieurs au quartier viennent nettement moins souvent se garer quand le stationnement est payant.
- Comme autour du stade (villa Suzanne, rue Jean Bouin, ...), le stationnement n'est pas payant, les automobilistes viennent se garer dans ce secteur même s'ils ne sont pas des résidents puisque les rues autour sont payantes. Cela devient de plus en plus compliqué dans cette zone d'autant que le parking du stade nautique va disparaître.
→Effectivement, il est observé que, dès que le stationnement est gratuit dans un secteur, les places sont automatiquement occupées par toutes sortes de véhicules et en particulier des camionnettes professionnelles.
→VSGP n'a pas prévu de parking pour le futur stade nautique.
- Est-ce que les tolérances de stationnement des résidents devant les bateaux des pavillons seront conservées car cela libère de la place par ailleurs ?
- Il manque du stationnement dépose-minutes rue Rolland Garros car, avec la piste cyclable, des places ont été supprimées
→ Il est souligné que ce n'était pas des places de stationnement mais du stationnement sauvage dans cette rue.

Il est rappelé qu'il convient :

- De ne pas créer de discrimination, en empêchant telle ou telle catégorie de professionnels par exemple,
- De ne pas réaliser de passe-droit, tout le monde doit payer le stationnement,
- De garder à l'esprit que les places devant les bateaux ne sont pas de vraies places
- De garder à l'esprit que la municipalité est contrainte de respecter les lois.

3. Agenda des festivités et cérémonie pour l'année 2024

Galette des Conseillers de Quartier :

- o Samedi 27 janvier, 11h à la Folie Desmares

Chasse aux œufs :

- o 30 mars, Parc Matisse

Fête des enfants :

- o 25 mai, Parc Matisse

Brocante de printemps :

- 26 mai, autour de la rue de Bagneux

Fête de la ville :

- 1er juin, Vieux Bourg (cela sera la dernière fois que la rue Gabriel Péri sera en l'état car les travaux commenceront dans les jours qui suivront la fête de la ville)

Fête de la musique :

- 21 juin, plusieurs sites

Fête des sports :

- 29 juin, Stade Guy Môquet

CONSEILS MUNICIPAUX :

- 28 février, Folie Desmares
- 3 avril, Folie Desmares
- 26 juin, Folie Desmares

Il est indiqué que toutes ces informations sont également consultables sur le site internet de la ville ou sur l'application « Mon Châtillon ».

4. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacements

- **Aménagement de la rue Jules Védrine** : plusieurs sujets sont évoqués sur ce secteur :
- sécuriser le carrefour du stade,
- ajouter 60 places de stationnement,
- ajouter une piste cyclable.

Ce sujet est travaillé en concertation avec la mairie de Malakoff pour connaître son avis

Un rendez-vous a eu lieu sur place avec la ville de Malakoff et il est envisagé :

- la mise en sens unique de la rue Jules Védrine dans le sens Malakoff-Châtillon
- la création d'une piste cyclable protégée dans le sens inverse pour les cyclistes
- la végétalisation et la création de 60 places de stationnement, le long du stade, probablement en zone verte pour éviter le stationnement ventouse et permettre aux résidents de se garer plus facilement.
- la création d'une entrée du stade rue Jules Védrine pour en faciliter l'accès.

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- Il est souligné que la ligne de bus 323 sera impactée
→ cependant, la RATP et France mobilités ont donné leur accord
- Les cyclistes seront dans le même sens que les voitures et il faudra que les automobilistes diminuent leur vitesse ?
→ la limitation de la vitesse devra être abaissée à 30km/h voire à 20km/h
- Il est souligné que les nuisances pour les riverains vont être accentuées par ces changements : en effet, le passage en sens unique de la rue Jules Védrine va entraîner une augmentation de la circulation dans la rue Jean Bouin. Il est aussi indiqué que les nuisances ne viennent pas de la création de stationnement mais du passage augmenté des bus avec tous les dommages sonores, vibratoires que cela engendre. Le plan de déplacement ne va faire qu'empirer la situation.
→ chaque aménagement apporte des avantages et des inconvénients. La problématique de stationnement dans le quartier est importante et après réflexions et concertations, il s'avère que le seul endroit pour créer des places de stationnement est la rue Jules Védrine à condition qu'elle soit en sens unique.
- Pour adoucir la circulation dans la rue Jean Bouin, il faudrait voir comment l'aménager. De plus, le revêtement de cette rue est déjà très abîmé, le passage d'un bus va empirer la situation

→ une visite rue Jean Bouin pourra être organisée.

- Il est également souligné que depuis la construction du tramway et le passage du bus 194, des nuisances en termes de fragilisations des maisons en raison de la présence de carrières dessous, du poids et des vibrations des bus, sont apparues. Le passage d'un 2^{ème} bus dans l'avenue Clément Perrière et la rue Jean Bouin ne risque-t-il pas de fragiliser encore plus les maisons ?

→il faut apaiser la circulation et que les bus roulent moins vite.

- Il est souligné l'importance de bien entretenir les arbres et éviter l'accumulation des feuilles surtout à l'automne :

→il est précisé que les services de la ville font le nécessaire mais après leur passage le matin, des feuilles sont de nouveau présentes le soir et c'est inévitable.

Mme GOURIET rappelle toute la démarche du plan global de déplacement : la philosophie globale est de diminuer le nombre de voitures qui traversent Châtillon en les réorientant vers les axes départementaux pour apaiser la circulation dans les petites rues.

Dans les projets de circulation, il y a le sujet de la mise en sens unique de la rue Jules Védrine pour apaiser cette zone.

Par contre, il faut réfléchir au moyen de diminuer la nuisance des bus notamment au carrefour Clément Perrière/Jean Bouin.

- Il est souligné que le quartier du stade a beaucoup de problématiques à prendre en considération en plus du stationnement. C'est un quartier avec beaucoup de contraintes et qui est en tension permanente. En effet, la solution in fine pour le stationnement sera probablement payante et les problèmes de nuisances risquent de progresser en parallèle. De plus, la rue Jean Bouin est très fréquentée par les enfants et cela sera extrêmement dangereux pour la circulation des piétons lorsque la rue Jules Védrine sera en sens unique. Enfin, il y a la problématique des entrées et des sorties de stade, des festivités, des passages de bus avec toutes les nuisances évoquées ci-dessus.

→Il est précisé que le plan de déplacement permet de diminuer la circulation, de limiter la vitesse des automobilistes et que donc les nuisances devraient diminuer.

→Les sens de circulation font que les voitures qui voudraient traverser par les rues pavillonnaires tourneraient en rond et seraient dans l'obligation d'emprunter les voies départementales.

-Il est proposé de passer la villa Suzanne en sens unique.

- **Rue Victor Hugo** : une réunion a été organisée en novembre sur site avec les riverains. À cette occasion, la proposition de créer des chicanes a été faite comme cela a été réalisé dans la rue Esther Cordier.

En décembre, une pétition contre ce projet a été reçue. Afin de mieux expliquer et se concerter, une nouvelle réunion en mairie, début février, sera organisée afin de trouver un terrain d'entente et surtout une solution.

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- quelle est la crainte des riverains contre ce projet ?

→la crainte des riverains réfractaires est de ne plus pouvoir sortir des garages à cause de la mise en place des chicanes.

- Pourquoi ne pas mettre des plateaux surélevés pour ralentir les véhicules ?

→le problème est que cela retire des places de stationnement

- **Aménagements du square Dreyfus :**

Les aménagements ont eu lieu en tenant compte à la fois des remarques des riverains et des remarques des conseils de quartier avec :

- des espaces de places assises,

- des agrès de musculation,
- des jeux pour enfants,
- une table de tennis de table
- de la végétation.

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- Il est souligné que la taille du square a été réduite en raison de la présence de la piste cyclable
→il est précisé qu'il n'a jamais été prévu d'agrandir cet espace
- La table de ping-pong a été orientée dans le mauvais sens, les balles vont finir dans les massifs floraux que les joueurs vont piétiner en allant récupérer les balles.
- Il est souligné qu'il y a des jeux destinés aux enfants jusqu'à 5 ans avec 2 jeux et 1 banc, ensuite ce sont les agrès pour adultes avec des chaises métalliques, et la table de ping-pong mais il n'y a rien pour les enfants de 6 à 10 ans :
→il est indiqué que l'aménagement tel qu'il est actuellement, correspond à ce qui était prévu
- Le nombre de bancs pour les familles est insuffisant puisqu'il n'y en a qu'un seul
- Il est souligné qu'esthétiquement ce square est attractif.
- Y a-t-il un retour d'expérience sur la compatibilité entre l'utilisation du square et de la piste cyclable :
→en période hivernale, il est difficile d'apprécier la fréquentation du square
→il y a eu quelques courriers de plaintes sur la vitesse de circulation des vélos sur la piste cyclable.

La parole est donnée au public :

- Les aménagements donnent aux vélos la possibilité de circuler rapidement. Ceci fait que cet aménagement semble dangereux sur la mise en sécurité des uns par rapport aux autres, cyclistes, piétons et automobilistes.
- Il est signalé que des gros tuyaux bleus sortent encore du trottoir autour du square :
→les services techniques vont être informés pour vérifier s'il y a des travaux qui expliqueraient la présence des tuyaux.
- La signalisation semble ne pas être achevée autour du square.
- Il manque des passages piétons au bout du square pour aller boulevard de Vanves afin de sécuriser la circulation des piétons sur cette zone.
- Le problème de la sécurité du square et du trafic dans le quartier existe toujours et s'est même aggravé car des vols de voiture, des tentatives d'incendie, des menaces de résidents et des bris de glaces sont apparus.

- **Projet immobilier du boulevard de Stalingrad :**

Il s'agit de la construction d'un immeuble privé, à la place du restaurant « Le bol d'or », vers le métro, en face de Bricorama.

Il y a eu une réunion de concertation en juin, à l'Espace Maison blanche sur ce sujet.

Le projet est constitué de logements privés, de logements sociaux et de commerces en rez de chaussée dont une brasserie. Cet immeuble permettra l'amélioration du quartier et surtout de l'entrée de ce côté de la ville puisqu'il s'agira d'un immeuble d'architecture contemporaine.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du déploiement du grand Paris pour lequel l'État demande d'augmenter la densification de logements autour du métro.

Les travaux devraient commencer au début de l'année prochaine et dureraient 2 ans.
Les enfants de cet immeuble seraient scolarisés à l'école Joliot Curie pour éviter de leur faire traverser le carrefour.

- **Aménagement du carrefour d'Aywaille**

Création officielle de quelques places le long de la résidence Malakoff en épi et près des passages piétons afin de permettre aux parents de déposer leur enfant à l'école des sports en journée. Ces places seront aussi utilisables le soir, pour les riverains, sans doute à partir de 19h.

Ces places de stationnement seraient en dépose-minute la journée et seraient des places de stationnement classique le soir.

- **Carrefour Jean Mermoz/Clément Perrière**

Il est prévu de créer un plateau surélevé traversant pour ralentir les véhicules et sécuriser la traversée des enfants très dangereuse et problématique à cet endroit.

La rue Guynemer sera refaite cette année.

L'avenue Clément Perrière sera un sujet traité ultérieurement.

5. Bilan 2023 / Renouvellement des conseils de quartier

- **Bilan 2023 du conseil de quartier :**

Le bilan 2023 du conseil de ce quartier est présenté avec un rappel de la constitution du conseil de quartier, son fonctionnement, le nombre de réunions réalisées et des sujets traités.

- **Le renouvellement des conseillers de quartier :**

Le mandat des conseillers de quartiers a été prolongé de quelques mois afin de pouvoir poursuivre le travail initié sur le plan global de déplacement.

Déroulement prévu :

- La campagne de recensement des candidatures pour la prochaine mandature aura lieu du 1^{er} au 31 mars
- La désignation des nouveaux conseillers aura lieu le 30 avril par tirage au sort par un commissaire de justice
- L'installation des nouveaux conseils de quartier se fera en mai-juin

Question aux conseillers de quartier : souhaitez-vous recandidater pour un nouveau mandat à l'issue de ces 3 premières années ?

Tous les conseillers présents indiquent qu'ils sont contents du travail effectué, de la qualité d'écoute et de dialogue et qu'ils souhaitent continuer.

- Les co-présidentes indiquent qu'il serait intéressant de permettre aux conseillers les plus impliqués de maintenir leur candidature.
- Mme GOURIET est d'avis de renouveler les conseillers de quartier par moitié afin de poursuivre avec celles et ceux qui souhaitent recandidater et avoir aussi des nouvelles idées et nouveaux points de vue. Elle remercie les conseillers de quartier pour leur implication.
- Il est intéressant de pouvoir renouveler l'expérience pour certains et d'assurer un suivi des sujets travaillés.
- Il est également important d'avoir de nouvelles visions et opinions sur les sujets à travailler.
- Il est aussi suggéré de créer une liste de suppléants afin d'assurer le remplacement des conseillers qui seraient trop absents ou démissionnaires en cours de mandat.
- Il est indiqué que les conseillers actuels peuvent représenter leur candidature.

Toutes les modalités seront indiquées dans le journal du mois de mars.

Il est souligné que le public est de plus en plus présent depuis la levée des contraintes sanitaires dues au Covid.

Il est suggéré de faire un rappel de la date des conseils de quartier dans l'agenda de l'application « Mon Châtillon » par exemple en notant le jour-même, le conseil de quartier concerné, l'heure et le lieu.

6. Échanges avec le public (16 personnes)

- Une demande est faite sur la possibilité lors de la mise en ligne des informations, d'ajouter les ordres du jour, les documents projetés afin que les gens qui ne peuvent pas assister aux conseils de quartier puissent avoir un élément de référence à la lecture des procès-verbaux pour se repérer sur un plan, se référer à la présentation d'un projet, ...
- La signalétique du stade est inexistante notamment pour les nouveaux sanitaires
→les panneaux sont prévus et commandés et devraient être posés dans les semaines à venir.
- Les panneaux et la rubalise installés lors de travaux de voirie restent parfois bien longtemps après la fin des travaux ou ne sont pas installés suffisamment en amont des travaux.
- Lors des manifestations au stade, penser à permettre aux camions-poubelles de passer le matin pour vider les ordures des résidences.
- Les poubelles de biodéchets ne correspondent pas forcément aux besoins des familles et ont été livrées sans explication.
→il faut appeler VSGP pour demander à changer la taille du bac.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidentes remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h10

Adjointe à la Maire

Co-présidente

GOURIET Martine

CHAMBONNET Geneviève

Procès-verbal validé lors de la séance du 12 juin 2024.